



Le 04 Décembre 2014 Elections Professionnelles CTE/CAP et CNRACL

Union
syndicale
Solidaires

Tous les 4 ans vous êtes appelé-es à élire vos représentants syndicaux aux travers des élections professionnelles : CTE (Comité Technique d'Etablissement) et CAPL/D (Commissions Administratives Paritaires Locales/ Départementales).

Cette année, en plus, auront lieu à la même date les élections à notre caisse de retraite (CNRACL).

Le CTE est l'organisme qui est consulté sur l'organisation et les conditions de travail, les effectifs, la formation et le budget de l'établissement...

Les CAP gèrent les carrières : titularisation, avancement d'échelon, commission de réforme, conseil de discipline...

Pourquoi SUD-Santé-Sociaux ?

Depuis près de 20 ans, de nombreux syndicats **SUD** se sont créés dans différents secteurs privé/public de la santé.

Ce sigle est devenu le symbole d'un syndicalisme différent qui ne renonce jamais.

S..... pour Solidaires
U..... pour Unitaires
D..... pour Démocratiques

Qui sommes-nous ?

Des collègues comme vous, confronté-es aux difficultés de nos métiers, certain-es déçu-es par les pratiques et les orientations des syndicats traditionnels, d'autres venu-es au syndicalisme aux travers des différentes mobilisations et luttes de ces dernières années.

Notre représentativité :

SUD-Santé-Sociaux est la 4^{ème} fédération syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH), nous siégeons au Conseil Supérieur de la FPH, ainsi qu'au Haut Conseil des Professions Paramédicales, au CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales) et l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier).

Nous sommes aussi représentés au Conseil Commun Supérieur de la Fonction Publique par l'intermédiaire de notre Union Syndicale SOLIDAIRES.



NOS ACTIONS, **NOS REVENDICATIONS.**

Sur les salaires :

- *Rattrapage des pertes cumulées, avec une augmentation immédiate de 300€/mois.*
- *Revalorisation des salaires pour toutes et tous.*
- *Egalité salariale Femmes/Hommes.*
- *Refus de l'individualisation du salaire (salaire dit au mérite, intéressement...).*
- *Intégration des primes, indemnités et compléments de rémunération dans le salaire de base.*
- *Mise en place d'une grille unique, de l'agent de service au directeur avec avancement d'échelon égal pour tous sans quota ni ratio.*

Dans le secteur Sanitaire :

- *Maintien et amélioration des services publics (sauvegarde des hôpitaux et maternités de proximité, augmentation des effectifs et des moyens notamment en gériatrie).*
- *Défense du Statut.*
- *Lutte contre les emplois précaires et la flexibilité.*
- *Promotion de la psychiatrie publique de secteur.*

Dans le Médico-social, le Social et les Foyers de l'enfance:

- *Création d'effectifs suffisants dans les EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et titularisation des CDD.*
- *Défense des missions du travail social (accueil, orientation, prévention, information, accès aux droits).*
- *Lutte contre les lois sécuritaires.*

Pour Tous :

- *Maintien des acquis sociaux et des solidarités nationales (retraite, assurance maladie).*
- *Amélioration des conditions de travail et de la RTT.*
- *Garantie des services publics.*
- *Promotion d'une Europe sociale garante de traitement égalitaire de toutes les populations.*

Face à la dévalorisation continue de nos salaires, et à la dégradation de nos conditions de travail (déreglementation des horaires de travail, rotations jours/nuits, flexibilité galopante, rappel à domicile...), il nous faut construire un lien capable d'opposer un réel rapport de force, pour mieux se défendre collectivement et individuellement.



Ce lien c'est le syndicat

Pour assurer la défense quotidienne des droits acquis et en conquérir de nouveaux, le Syndicat doit être fort, unitaire, Démocratique et indépendant. Ce sont ces valeurs que SUD défend.

**Ensemble construisons,
organisons nous autrement**